



**PRÉFÈTE  
DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Action Territoriale**  
Pôle animation territoriale

**ARRÊTÉ N° 2022-209 PAT DU 7 DECEMBRE 2022  
DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR LAVIEU  
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-CHAMOND  
AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND**

La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 1 à L 251-2 et R 111-1 à R 232-8 ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Catherine SÉGUIN, préfète de la Loire ;

**VU** le décret du 22 février 2022 portant nomination de M. Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**VU** l'arrêté n° 22-012 du 4 mars 2022, portant délégation permanente de signature à Monsieur Dominique SCHUFFENECKER, secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Saint-Chamond en date du 28 juin 2021 portant approbation des dossiers d'enquêtes publiques conjointes préalables à la DUP et parcellaire du projet sus-visé et autorisant Monsieur le maire à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques conjointes ;

**VU** le courrier du maire de Saint-Chamond en date du 13 janvier 2022 sollicitant l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour le projet sus-visé ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°21-171 PAT du 30 mai 2022 prescrivant l'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la DUP et parcellaire du projet ;

**VU** les dossiers d'enquêtes publiques et les registres y afférent ;

**VU** les pièces des dossiers constatant :

- que l'arrêté du 30 mai 2022 a été affiché en mairie de Saint-Chamond
- que les formalités de publicité dans la presse ont été effectuées ;
- que les dossiers d'enquêtes préalable à la DUP et parcellaire ainsi que les registres ont été déposés du 27 juin au 11 juillet 2022 inclus en mairie de Saint-Chamond ;

**VU** le résultat de l'enquête ;

**VU** l'avis réservé du commissaire enquêteur ;

**VU** le mémoire en réponse de la commune de Saint-Chamond et la délibération du conseil municipal du 7 novembre 2022 ;

**Considérant** que le conseil municipal a pris acte du rapport d'enquêtes conjointes et des conclusions et avis du commissaire enquêteur, ainsi que de l'ensemble des recommandations ;

**Considérant** la levée de la réserve par le commissaire enquêteur par mail du 5 décembre 2022 ;

**SUR proposition** de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Sont déclarés d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux à entreprendre par la commune de Saint-Chamond, pour le réaménagement du secteur LAVIEU à Saint-Chamond.

**Article 2** – A défaut d'acquisition à l'amiable, les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un **délai de cinq** ans à compter de la publication du présent arrêté.

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Chamond, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire et mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) sous la rubrique « [Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes publiques](#) > [Autres enquêtes](#) ».

**Article 4**– Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication ou de sa notification, ou par le biais de l'application "télérecours" ([www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)).

**Article 5** - Le secrétaire général de la préfecture de la Loire, le maire de Saint-Chamond et la directrice départementale des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Étienne, le 7 décembre 2022

SIGNE Dominique SCHUFFENECKER

COPIE ADRESSE A :

- le maire de Saint-Chamond
- la directrice départementale des Territoires de la Loire
- le commissaire enquêteur : Monsieur Serge MONNIER
- recueil des actes administratifs
- site internet
- archives